

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 402

présenté par  
M. Saddier et M. Tardy

**ARTICLE 33**

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« , afin de permettre notamment une harmonisation et une simplification des pouvoirs de police relatifs à la lutte contre l'habitat indigne. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de donner aux « mesures de coordination nécessaires » un contenu visant à rechercher une harmonisation et une simplification des polices relatives à la lutte contre l'habitat indigne.